

2013 : AVIS DE SALE AIR !

La négociation salariale 2012 ayant avortée du fait de l'intransigeance du patronat de la branche, la hausse de 3 centimes du SMIC horaire, intervenue le 1^{er} janvier, rend caduc les salaires minimums des 6 premiers niveaux de la convention collective.

De fait, toute reconnaissance de l'expérience acquise ou des compétences est réduit à néant par ce nivellement par le bas des rémunérations.

Bien entendu, cette situation est voulue, voire entretenue, par le patronat car celui-ci en tire un bénéfice financier non négligeable, notamment par l'application conjuguée de la réduction dite « *Fillon* » et du nouveau Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE).

Il faut savoir que grâce à ces deux mesures, le coût salarial est abaissé d'environ 11% pour une rémunération équivalente au SMIC, et que ce pourcentage tend à se réduire dès lors que la paye est supérieure à ce salaire minimum.

A lui seul, le CICE va faire économiser aux entreprises de la branche entre 80 M€ et 120 M€ par an. Il n'y a donc aucune raison, dans ces conditions, pour que les patrons nous augmentent volontairement.

Seule la mobilisation de toutes et tous pourra faire fléchir un patronat avide de profit. Celle-ci sera plus que nécessaire dans les négociations salariales à venir, que cela soit au niveau de la branche (celles-ci s'ou-

vrent en janvier) ou au niveau de chaque entreprise.

Il est grand temps que nous profitions des richesses que nous contribuons à créer !

A compter du 1^{er} janvier 2013, le taux horaire du SMIC passe à 9,43 €, soit 1.430,22 €/mois sur la base d'une durée hebdomadaire de travail de 35 h.

Bonne année



Bulletin d'adhésion

Nom et prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Nom entreprise : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Secteur d'activité : _____

Catégorie professionnelle (cocher la case correspondante) :

- Employé Technicien Agent de maîtrise
 Cadre Ingénieur

A retourner par courrier à l'adresse située à gauche.